



Non au « pacte », défense de nos retraites et de notre statut ! Tous aux rassemblements mercredi 31 mai, jour du CSA ministériel ! Tous en grève mardi 6 juin !

Depuis des mois, au côté des autres salariés, les enseignants, AESH et PsyEN du 1^{er} degré se mobilisent par la grève et les manifestations pour le retrait de la réforme des retraites qui leur impose un report de deux ans de l'âge légal de départ ainsi que, pour certains, un allongement de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Ils sont également confrontés à un effondrement sans précédent de leur pouvoir d'achat du fait de l'inflation galopante et de l'augmentation dérisoire de 3,5% de la valeur du point d'indice.

C'est dans cette situation que le ministre Ndiaye entend imposer son « pacte » lors du comité social d'administration (CSA) mercredi 31 mai. Pour bénéficier de primes, les personnels devraient ainsi accepter des tâches supplémentaires, au premier rang desquelles « *assurer les sessions hebdomadaires de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques qui seront mises en œuvre pour tous les élèves de 6e à la rentrée et participer au dispositif Devoirs faits (accompagnement au travail personnel), notamment en classe de 6^e* »

Un petit amendement lourd de conséquences pour notre statut !

Utilisant le prétexte du « pacte », le ministre a tenté de faire adopter lors du CSA ministériel du 16 mai une modification de l'article 1 du décret 90-860 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles qui ajoute le collège comme lieu d'exercice pour les PE.

Mis en place au prétexte du « pacte » et des sessions de soutien des professeurs des écoles en classe de 6^{ème}, cet ajout pourra permettre demain au ministre d'envoyer des enseignants du 1^{er} degré enseigner au collège en lieu et place de professeurs certifiés ou agrégés !

Cette modification, qui confirme la volonté jamais démentie du ministre et de ses prédécesseurs d'avancer vers la fusion des corps enseignants, constitue donc une attaque sans précédent contre notre statut ! Lors du CSA du 16 mai, l'ensemble des organisations syndicales ont d'ailleurs voté contre ces modifications du décret de 1990.

Réforme des retraites, « pacte », attaque contre notre statut, loi Rilhac qui entend transformer les directeurs en contremaîtres des IEN... Nous n'acceptons pas !

Tous aux rassemblements du 31 mai et en grève le 6 juin en défense des revendications !

Dans cette situation, le SNUDI-FO se félicite de l'appel des fédérations de l'Education nationale FNEC FP-FO, FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SUD Education et SNALC qui indique notamment : « *Nos organisations refusent le Pacte (...) Nous revendiquons de véritables augmentations salariales en particulier par l'augmentation du point d'indice pour tous les personnels dans ce contexte de forte inflation.* » et qui appelle à des rassemblements devant le ministère, les rectorats et les DSDEN le 31 mai ainsi qu'à la grève mardi 6 juin pour le retrait de la réforme des retraites.

Le SNUDI-FO appelle les enseignants, AESH et PsyEN du 1^{er} degré à participer nombreux aux rassemblements devant le ministère, les rectorats et les DSDEN le 31 mai, et à être massivement en grève le 6 juin à l'appel de l'intersyndicale, pour exiger :

- **L'abrogation de la loi sur les retraites !**
- **Le retrait du « pacte » et des augmentations indiciaires immédiates pour tous les personnels sans contrepartie, a minima à hauteur de l'inflation !**
- **La défense de notre statut de professeur des écoles et le maintien du décret de 1990 !**
- **L'abandon de la loi Rilhac et de ses décrets d'application !**

Montreuil, le 24 mai 2023